

## Constitution du dossier d'inscription

Le dossier de candidature est à envoyer en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION ou à déposer à l'école auprès du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 avant le **15 février** de l'année en cours, **obligatoirement** dans un porte-vues (cahier plastifié comportant des feuilles plastifiées transparentes) avec les documents suivants dans l'ordre de la liste ci-dessous :

- La fiche de renseignements (à laquelle vous accédez par le lien au bas de cette page)
- La fiche d'autorisation de diffusion des résultats sur internet (à laquelle vous accédez par le lien au bas de cette page)
- Une demande manuscrite de participation aux épreuves
- Pour les personnes présentant un handicap ou une incapacité temporaire, et demandant un aménagement des conditions de l'épreuve du concours, toute condition particulière de passation des épreuves devra faire l'objet d'une démarche auprès de la ARS Nord Pas de Calais au moment de l'inscription au concours d'entrée. Pour toute difficulté pour passer les épreuves dans les mêmes conditions que les autres candidats, survenant après cette inscription, la démarche devra être faite dès que le problème sera connu. La copie de la demande doit faire partie du dossier d'inscription :
  - ARS du Nord Pas de Calais
  - Pôle Gestion des Professionnels de Santé
  - Bureau 405
  - 556, Avenue Willy Brandt
  - 59777 - EURALILLE France
- Un curriculum vitae dactylographié, précisant : Etat civil complet du candidat (nom patronymique, nom marital, date et lieu de naissance, l'adresse actuelle, le numéro de téléphone, adresse e-mail, numéro de sécurité sociale), Formation scolaire et professionnelle, Cursus professionnel, Formations continues avec les copies des justificatifs
- Une copie de tous les titres, certificats ou diplômes. (Exemple : Baccalauréat, DAEU, AFGSU niveau 1 et 2 (non obligatoire), Diplôme universitaire, Diplôme d'Etat)
- Pour le diplôme d'état d'infirmier faire une copie recto/verso avec le cachet d'enregistrement de l'ARS ou numéro ADELI. Pour les candidats ayant un diplôme étranger européen, justifier d'une attestation d'autorisation d'exercice en France (carte professionnelle délivrée par la ARS ou autre document).
- Un état des services avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'infirmier diplômé d'Etat ou de sage-femme diplômée d'Etat, attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à 24 mois minimum au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours. C'est à dire une attestation de l'employeur précisant la date d'entrée dans l'établissement et le régime du temps de travail (temps plein, temps partiel).
- Pour les infirmiers diplômés d'état exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription, au rôle de patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'état d'infirmier.

- Un certificat médical attestant que le candidat a bénéficié des vaccinations obligatoires fixées par l'article L 3111-4 du code de la santé publique (BCG, Diphtérie, Tétanos, Polio, hépatite B).

En référence à l'arrêté du 6 mars 2007 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique : la preuve de la vaccination est constituée par l'attestation médicale, qui doit comporter la dénomination de la spécialité vaccinale utilisée, le numéro de lot, ainsi que les doses et les dates des injections.

Pour la vaccination contre l'hépatite B, les conditions techniques de l'immunisation sont les suivantes : les personnes visées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique sont considérées comme immunisées contre l'hépatite B si au moins l'une des conditions suivantes est remplie

Attestation médicale ou copie d'un carnet de vaccination prouvant que la vaccination contre l'hépatite B a été menée à son terme selon le schéma recommandé, avant l'âge de 13 ans, pour les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens, techniciens en analyses biomédicales ;

Attestation médicale prouvant que la vaccination contre l'hépatite B a été menée à son terme et d'un résultat, même ancien, indiquant que des anticorps anti-HBs étaient présents à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Attestation médicale prouvant que la vaccination contre l'hépatite B a été menée à son terme et de résultats prouvant que, si des anticorps anti-HBs sont présents à une concentration comprise entre 10 UI/l et 100 UI/l, l'antigène HBs est simultanément indétectable par des méthodes de sensibilité actuellement acceptées.

Si aucune des conditions ci-dessus n'est remplie et si la concentration des anticorps anti-HBs dans le sérum est inférieure à 10 UI/l, les mesures à mettre en œuvre sont subordonnées au résultat de la recherche de l'antigène HBs.

- Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité.
- Un chèque du montant précis des frais d'inscription aux épreuves du concours d'entrée 110,00 Euros pour le concours 2023 à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Inscrire le nom et prénom du candidat au dos du chèque.
- Quatre photographies couleur d'identité (inscrire votre nom au dos de chaque photo).
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- Une enveloppe **suffisamment GRANDE pour y mettre le dossier de candidature** portant l'adresse du candidat (format 30 x 40 cm environ)

- Une enveloppe portant l'adresse du candidat (format 16,5 x 22,5 cm) affranchie au tarif en vigueur au moment de l'envoi en recommandé avec accusé de réception pour la convocation aux épreuves écrites. (imprimé rempli comme ci-dessous à ne pas coller sur l'enveloppe timbrée).

Les candidats habitant en Belgique doivent fournir le feuillet rose et la preuve de dépôt et les coupons réponses pour un envoi en recommandé international. Les tarifs des postes peuvent augmenter dans le premier trimestre de l'année civile. Veillez à ce que l'affranchissement soit correct.

<b>Destinataire</b>	<b>Expéditeur</b>
Nom & prénom	Ecole d'I.A.D.E.
Adresse	I.G.R. - CHU de LILLE
du candidat	CS 70 001 59037 LILLE cedex